



FO revient à la table des négociations : FO exigera l'amélioration de la Convention Collective !

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPPNI ACI
29 SEPTEMBRE 2021

Présents : CFDT, CGT, FO, SUD, SyNESI

Cette invitation à venir à la table des négociations intervient alors même que l'arrêté définitif de la représentativité n'est pas encore paru.

Pour rappel, après 4 ans de présence aux commissions paritaires lors de son écriture, FO n'a pas été signataire de la Convention Collective des ACI en 2011, au regard du peu de droits supplémentaires au droit du travail que le texte apporte. La perte de notre représentativité à partir de 2012 avait ensuite écarté notre présence dans les commissions paritaires.

Depuis sa signature en 2011, le nombre d'avenants au texte initial est considérable. Une version de la convention à jour de ses avenants vient d'être mise en ligne sur le site du SyNESI. Mais l'objectif actuel du syndicat patronal est la réécriture d'un texte global. C'est ce que nous avons appris lors d'un premier échange de notre délégation avec le SyNESI, début septembre.

Commentaire FO : moment idéal donc pour la délégation FO de reprendre sa place dans les négociations pour améliorer le texte actuel et renégocier à la hausse les droits pour tous les salariés des chantiers d'insertion !

- 1) **Validation de l'ordre du jour et**
- 2) **Approbation du relevé de décisions de la CPPNI du 7 juillet 2021**

L'ordre du jour et le relevé de décisions sont adoptés sans modification.

3) **Actualités des ACI et de la branche**

Pour le SyNESI, l'actualité principale nous a semblé être le retour de FO dans les commissions paritaires. Il nous donne comme chiffre de la nouvelle représentativité : CFDT 48,68 %, CGT 24,49 %, FO 16,52 %, SUD 10,31 %.

Commentaire FO : il est clair que les cartes sont rebattues pour le SyNESI. Une opposition CGT/FO/SUD deviendrait majoritaire et la CFDT ne peut plus signer seule les accords !

Les accords signés en début d'année (Complémentaire santé, Formation professionnelle A et augmentation de la valeur du point) ont tous été étendus au cours de l'été.

Le SyNESI annonce également qu'un rendez-vous avec les représentants employeurs de la Branche de l'Aide à Domicile est en cours. Au regard des difficultés de recrutement de ce secteur, une réflexion doit être menée, dicit le SyNESI.

De 9:30 à 12:30 (en visioconférence)

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Approbation du relevé de décisions de la CPPNI du 7 juillet 2021
3. Actualités des ACI et de la branche
4. Accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
5. Suivi mise en place de l'observatoire de la branche
6. Approbation du rapport d'activité de la branche 2020
7. Point sur les fonds du paritarisme
8. Retour de l'APEC suite saisine du SyNESI
9. Questions diverses

Avec l'augmentation du SMIC au 1^{er} octobre, le SyNESI s'inquiète également de la revalorisation, ou pas, de l'aide au poste pour les salariés en insertion. Il est en attente d'un rendez-vous à Bercy pour évoquer le sujet mais aussi la mise en place du « Pacte Ambition IAE » (loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation " territoire zéro chômeur de longue durée ").

4) Accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Un accord « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » a été mis à signature. Seule la CFDT en a été signataire.

Pour la CGT et SUD, le texte ne comporte aucune avancée sociale pour les salariés.

Cet accord comporte 12 mesures à mettre en place, ainsi qu'une commission de suivi.

Pour l'instant aucun droit syndical supplémentaire n'a été prévu pour les organisations syndicales pour y participer.

5) Suivi mise en place de l'observatoire de la branche

Un observatoire de la Branche vient d'être mis en place. L'étude, qui sera menée par les cabinets Quadrat Études et Synoptic, fournira des éléments permettant d'évaluer la santé économique des structures. Le comité de suivi a validé le questionnaire qui sera envoyé dans les semaines qui viennent, à l'ensemble des structures de la Branche (adhérents et non adhérents du SyNESI). Les réponses, qui seront anonymisées lors de leur traitement, feront l'objet d'une analyse et de rapports qui seront transmis aux négociateurs. Elles permettront ainsi d'avoir une vision d'ensemble sur les réalités de terrain rencontrées par les ACI de la Branche.

Commentaire FO : ne nous y trompons pas ! Cette démarche est mise en place dans le cadre des obligations légales des négociations de Branche. Certes, elle doit permettre d'avoir les données nécessaires pour piloter la Branche professionnelle. Mais après un constat « partagé » sur l'évolution économique, la situation de l'emploi, l'égalité professionnelle, etc... permettra-t-elle de négocier des droits à la hausse sur les minima salariaux, les règles régissant les différents types de contrats de travail, le droit syndical, etc... ? Nous serons là pour revendiquer une amélioration de tous les droits.

6) Approbation du rapport d'activité de la branche 2020

Le rapport annuel d'activité de la Branche 2020 est validé

7) Point sur les fonds du paritarisme

Les fonds du paritarisme devraient s'élever pour 2021 à 500 000 €. Le SyNESI est entrain de revoir ses tableaux d'attribution avec l'arrivée de notre délégation. Un prorata sera appliqué au 1^{er} octobre 2021.

8) Retour de l'APEC suite saisine du SyNESI

Ajout de 2 emplois repères dans la classification : Responsable Administratif et Financier et Chargé de mission.

Les employeurs, pour ces deux emplois repères, souhaitent la reconnaissance du statut cadre uniquement pour les niveaux C. Pour l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres), la Branche doit justifier les raisons pour lesquelles les niveaux A et B ne bénéficieraient pas du statut cadre. Du coup, les employeurs veulent faire trainer le dossier jusqu'à la révision de la grille de classification.

Commentaire FO : peu importe les niveaux, ces deux emplois repères doivent obtenir la reconnaissance du statut de cadre.

9) Questions diverses

Calendrier des CPPNI du premier semestre 2022 :

- Le 26/01/22
- Le 23/03/22
- Le 25/05/22
- Le 06/07/22

Prochaine réunion : le 01/12/2021

Les ACI en chiffres	
Valeur du point au 1 ^{er} juillet 2021	6,15 euros
Minimum conventionnel au 4 décembre 2019 (Assistant technique, assistant administratif et comptable niveau A)	255
Minimum conventionnel au 4 décembre 2019 (Accompagnateur socioprofessionnel et encadrant technique pédagogique et social niveau A)	285
Minimum conventionnel au 4 décembre 2019 (chargé de missions et de projets niveau A)	315
Salaire minimum conventionnel 255 x 6,15	1568,25 € brut
Salaire minimum conventionnel 285 x 6,15	1752,75 € brut
Salaire minimum conventionnel 315 x 6,15	1937,25 € brut
SMIC Au 1 ^{ER} octobre 2021	1589,47 € brut

Pour la délégation FO : Véronique MENGUY, David LEGRAND